



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2022

Les principales décisions adoptées par les élus communautaires lors de ce 7^e conseil de l'année 2022 :

1/ 3 nouveaux vice-présidents élus par les conseillers communautaires

Une représentation confortée de la Ville de Saint-Flour au sein du bureau communautaire.

Dans l'objectif de conforter la gouvernance de Saint-Flour Communauté, la Présidente Céline Charriaud a proposé aux élus communautaires d'élargir le Bureau exécutif en passant de 12 à 15 vice-présidences, comme au cours du précédent mandat.

Depuis le début de l'année, la coopération avec la Ville de Saint-Flour, emmenée par son Maire Philippe Delort s'est renforcée. Dans la dynamique de cette collaboration constructive, la Présidente a proposé l'élection de 3 nouveaux vice-présidents sanflorains : Emmanuelle Niocel-Julhes, Jean-Luc Perrin, Philippe Delort, maire de Saint-Flour. Cette proposition a été adoptée à une très large majorité par les élus communautaires.

La représentation de la ville centre passe ainsi de 2 à 5 vice-présidents au sein du bureau exécutif, ce qui permettra un travail plus approfondi sur les politiques et les actions menées et à développer ensemble pour tout le territoire et sa population.

"Nous avons beaucoup travaillé depuis le début de l'année avec la Ville de Saint-Flour, son

maire et son équipe, a indiqué la Présidente Céline Charriaud. Cette proposition, qui permet de revenir au même nombre de vice-présidents qu'au mandat précédent, s'explique par le travail mené pour le bien de tout notre territoire et pour sa lisibilité. "

Une visibilité "*nécessaire pour la Ville, le territoire, nos partenaires et les habitants*", confirme le maire de Saint-Flour Philippe Delort.

2/ Gens du voyage : le mode de gestion de l'aire d'accueil de la Touëte évolue

Saint-Flour Communauté déclare sans suite la procédure de délégation de service public au profit d'un marché de prestation de services, suite aux travaux de mise à niveau de l'aire réalisés en partie cet été.

Dans le cadre de sa démarche de réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Touëte, Saint-Flour Communauté a lancé une procédure de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du site.

Celle-ci s'étant révélée infructueuse faute d'offre, la Communauté de communes a engagé cet été un marché de prestations pour la gestion de l'aire de la Touëte.

A l'issue de la consultation, Saint-Flour Communauté a retenu la société Saint-Nabor Services qui reprend donc l'accueil, la gestion, la maintenance et l'entretien de l'aire, après les travaux d'aménagement réalisés par la Communauté de communes.

Ces travaux se sont déroulés durant le mois d'août jusqu'à la mi-septembre et ont nécessité une fermeture provisoire de l'aire pour mise aux normes sanitaires, désinfection, et réalisation de travaux.

L'aire a rouvert le 15 septembre avec :

- 21 emplacements de nouveau délimités et la réinstallation des familles auparavant installées, domiciliées à Saint-Flour, dont certaines ont leurs enfants scolarisés à Saint-Flour ;
- un règlement intérieur adapté construit en lien avec le nouveau prestataire.

3/ ConsoCantal : favoriser l'utilisation des produits locaux dans la restauration collective.

Saint-Flour Communauté partenaire du Conseil départemental et de la Chambre d'agriculture du Cantal pour encourager l'utilisation des produits locaux dans la restauration collective.

Lauréate de l'appel à projet Plan National pour l'Alimentation depuis 2019, Saint-Flour Communauté porte un Projet Alimentaire Territorial dont l'un des axes est l'approvisionnement local de la restauration collective.

Dans ce cadre, Saint-Flour Communauté s'associe à la démarche ConsoCantal portée par le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture du Cantal. Celle-ci a pour but de favoriser l'introduction de produits locaux au sein des structures de restauration collective du territoire, en respectant les engagements de la loi EGALIM (« loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous »).

La loi impose en effet à la restauration collective de proposer au moins 50% de produits sous signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) ou de mentions valorisantes telles que Haute Valeur Environnementale ou Fermier. 20% de ces produits doivent être issus de l'Agriculture Biologique.

Ce partenariat, conclu pour une durée de 5 ans, doit ainsi permettre d'œuvrer à une adéquation optimale entre production et consommation locales.

Concrètement, Saint-Flour Communauté s'engage à :

- conseiller les acheteurs sur l'approvisionnement local,
- proposer des formations et animations aux responsables de cuisines en lien avec les programmes développés par le Conseil départemental dans les collèges,
- sensibiliser et lutter contre le gaspillage alimentaire,
- constituer et animer un réseau local des acheteurs,
- participer aux actions et à la réflexion autour de la structuration des filières agricoles et alimentaires à l'échelle départementale.

4/ Transport : Expérimentation de lignes régulières saisonnières

Saint-Flour Communauté met en place deux dessertes locales expérimentales lors des prochaines vacances de la Toussaint.

En partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, autorité organisatrice de la mobilité locale, et dans le cadre de la convention de délégation qui les lie, Saint-Flour Communauté souhaite tester la mise en place de dessertes locales saisonnières gratuites.

Celles-ci s'inscrivent dans le cadre d'un service régulier de transport public de personnes, en cohérence avec le réseau existant de lignes régionales et des autres services de mobilité existants.

L'expérimentation va être menée autour des pôles de proximité et de services de Chaudes-Aigues et de Valuéjols / Ussel lors de la 2^e semaine des vacances de la Toussaint, soit du lundi 31 octobre au vendredi 4 novembre (sauf mardi 1^{er} novembre, férié).

3 lignes sont concernées :

- Andelat - Ussel / Ussel - Andelat, via Rezentières, Talizat, Coltines, Luc d'Ussel et Valuéjols ;
- Fridefont - Chaudes-Aigues / Chaudes-Aigues / Fridefont, via Maurines et Saint-Martial ;
- Saint-Urcize - Chaudes-Aigues / Chaudes-Aigues - Saint-Urcize, via La Roche Canilhac et Saint-Rémy de Chaudes-Aigues (bourg), Deux-Verges et Anterrieux.

La circulation se fera le matin et en fin d'après-midi pour chacune des lignes, selon des points d'arrêt et horaires définis.

Saint-Flour Communauté assure la prise en charge de ce service qui sera proposé gratuitement aux usagers, avec un soutien financier de la Région à hauteur de 50%.

5/ Culture : Appel à résidence d'artistes

Saint-Flour Communauté lance un appel à résidences d'artistes autour de deux

thématiques fortes de son Projet de territoire : les zones humides et l'alimentation.

Depuis 2019, Saint-Flour Communauté porte, en partenariat avec l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département du Cantal, la Caisse d'Allocations Familiales du Cantal et le réseau Canopé, une Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture (CTEAC), pour une durée de 4 ans.

Celle-ci se décline tous les ans par des projets et rencontres artistiques.

Pour la période 2022-2023, Saint-Flour Communauté lance un appel à résidences pour accueillir des artistes sur une période de 6 semaines entre février et octobre 2023.

Ils seront amenés à construire des spectacles/oeuvres et à proposer des temps de rencontres autour de la thématique des zones humides de la Planèze (autour de Coltines) et de l'Aubrac (Autour de Jabrun, La Trinitat, Deux-Verges) en partenariat notamment avec le Parc Naturel Régional Aubrac, et des thèmes connexes liés aux sites, l'agriculture et l'alimentation.

Toutes les pratiques artistiques sont visées : théâtre, musique, danse avec l'association de la classe de danse contemporaine du Conservatoire de Saint-Flour Communauté, cirque, illustration, lecture-écriture, arts plastiques et visuels, etc.

6/ Services aux communes : Forage communautaire de Coltines : Bilan de l'été 2022

Durant la période de sécheresse estivale, Saint-Flour Communauté a été sollicitée par plusieurs communes et syndicats pour accéder aux deux forages d'eau potable communautaires.

Saint-Flour Communauté possède deux forages d'eau potable situés sur la commune de Coltines. Ils alimentent le Syndicat d'adduction en eau potable d'Ussel ainsi que la commune d'Andelat.

En raison de la période de sécheresse estivale, quelques communes ont été en difficulté pour

répondre aux besoins de leur population en eau potable sur la période allant du 29 juillet au 24 août et ont sollicité Saint-Flour Communauté pour accéder à ses forages.

Saint-Flour Communauté a fourni 1 193m³ d'eau aux communes non raccordées qui sont venues la récupérer avec leurs propres moyens, et avec l'accompagnement d'agents communautaires.

Afin de répondre aux attentes des communes et d'être à leurs côtés durant cette période compliquée, le forage a ainsi été fortement sollicité, notamment certaines journées du mois d'août. Néanmoins, la nappe est remontée à son niveau 24h après ces sollicitations, et si une légère baisse globale du niveau a été enregistrée durant les mois de juillet et août, son niveau remonte aujourd'hui de manière constante.